

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 décembre 2025

DEL20251203_123

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17 présents

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON,

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNE : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration : Nadine PÉRINET (procuration à Gianni GUERINI), Michel BRANTUS (procuration à Patricia DÉAGE), Denise GERELLI-FORT (procuration à Lucas PUGIN),

Absents excusés : Esther VACHOUX, Anne-Marie LALLIARD, Dominique BRAND, Isabelle ROGUET, Billy MARQUET

Absents : David DE VITO Valérie VACHOUX, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20251203_123 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de Haute Savoie et souscription à son offre de services

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association des Maires de Haute Savoie est affiliée à l'Association des Maires de France et a pour objectifs principaux d'aider les collectivités du département dans la gestion administrative et informatique en proposant notamment des prestations à ses adhérents d'assistance juridique, administrative et informatique concernant des logiciels métiers, des formations, des réunions d'informations en fonction des modalités choisies au moment de la souscription.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire l'ensemble des services proposés par l'Association des Maires du Département de Haute-Savoie, et la nécessité de renouveler l'adhésion 2026 afin de garantir non seulement le recours à l'assistance juridique et administrative, mais également au fonctionnement et à la maintenance des outils de gestion et logiciels métiers utilisés à ce jour.

La grille tarifaire de l'ADM74 ayant été mise à jour et revalorisée pour 2026, notamment pour les services informatiques, il y a lieu de se prononcer sur les conditions de renouvellement de l'adhésion et le détail de la cotisation annuelle estimée comme suit :

- Cotisation annuelle au service principal ou Forfait support ADM74 (établi selon une équivalence de l'EPCI en termes d'importance du budget, nbre de mandats et titres, effectif du personnel, à une commune de 5 à 8 000 habitants) : soit 3 000 € TTC
- Cotisation annuelle selon le niveau de l'offre de service souscrite et notamment pour la CCA&S :
 - o Adhésion au service informatique et aux logiciels métiers (3 modules et nombre de postes/utilisateur illimités) avec assistance, formation, hotline, télémaintenance, déplacements et interventions sur site, soit 2 640 € TTC
 - o Outils facilitant la dématérialisation des actes administratifs (S2low), des flux comptables et des factures (480 €TTC/an)
 - o Adhésion à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics MP74 : part unique 600€ TTC/an incluant un nombre illimité de procédures

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RENOVELE** son adhésion à l'Association des Maires de Haute Savoie et à son offre de services pour l'année 2026
- **PRECISE** que l'inscription des crédits nécessaires - correspondant à la cotisation annuelle estimée ainsi qu'à la souscription du même niveau d'offres de services - sera prévue au BP 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/12/2025
Publié, le 10/12/2025*